

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2008

Membres En exercice : 15
 Présents : 14
 Votants : 15

Le Vingt Quatre octobre Deux Mille huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune d' Ecrainville s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Claire GUEROULT, Maire .

Après avoir fait l'appel des présents, Mme le Maire ouvre la séance.
Mr Joël SAINT- MARTIN est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le procès verbal de la réunion du 11 Septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

CHAUDIERES ECOLES MATERNELLE et PRIMAIRE- CONTRAT d'ABONNEMENT POUR L' ENTRETIEN A COMPTER DE L'ANNEE 2008

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **COMPLETE** la délibération du 02 Octobre 2006 concernant le contrat d'entretien de la chaudière gaz à l'école Maternelle
- **ADOpte** le nouveau contrat concernant la chaudière de l'école primaire
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les contrats à intervenir entre la commune et l'Entreprise DELAMOTTE de Fécamp, pour l'entretien des chaudières gaz des écoles Maternelle et Primaire à partir de l'année 2008.

***Mise en stage d'un agent technique territorial de 2^{ème} classe
A compter du 1^{er} Décembre 2008***

CONSIDERANT le renouvellement du contrat de l'agent technique territorial de 2^{ème} classe qui arrive à terme fin Novembre 2008,

Le Conseil Municipal , après délibération et à l'unanimité

- **RETIENT le principe de la mise en stage** de cet agent à compter du 01 Décembre 2008 dans le grade d'agent technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet

Vu les services de droit privé effectués en qualité de salarié , il sera classé au **6^{ème} échelon de son grade** avec une ancienneté conservée de 2ans 2 mois et 12 jours.

Création d'un poste d' ATSEM à durée déterminée

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la radiation des cadres d'une ATSEM pour mise à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Elle expose qu'il est nécessaire de prévoir son remplacement

Elle propose au conseil Municipal de procéder au remplacement de l'ATSEM titulaire partant à la retraite en contractualisant ce poste pour la durée de l'année scolaire en cours .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal DECIDE :

- **De créer un poste** d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles sur le grade d'**ATSEM de 1^{ère} classe , échelle 4** de rémunération, doté d'une **durée hebdomadaire de travail égale à 23,50 Heures à compter du 1^{er} Janvier 2009.**

- Que Le poste sera pourvu par un **agent non titulaire** recruté par contrat à durée déterminée pour une période De 8 mois à compter du 1^{er} Janvier 2009

Rénovation du terrain de tennis

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation du terrain de tennis.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents devis, à l'unanimité

- **RETIENT le principe de ces travaux**
 - **DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général**
 - **ADOpte le plan de financement**
-

Rénovation des vestiaires du terrain de football

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation des vestiaires du terrain de football.
Le Conseil Municipal après étude des devis

- **RETIENT le principe de ces travaux** pour un coût total maximum de 8 500 € HT
- **DECIDE** De déposer une **demande de subvention auprès du Conseil Général**
- **ADOpte le plan de financement** présentant en recette une subvention de 50 % et un autofinancement sur la différence

Achat de terrains

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acheter 2 parcelles de terrain situées en bordure de la VC n° 5 en prévision de l'élargissement de cette voie.

Il s'agit d'une parcelle de 23 m² et d'une parcelle de 42 m²

Une estimation a été demandée au service des domaines qui a évalué l'indemnisation des propriétaires à raison de 36 €/m²

Des démarches ont été entreprises en ce sens auprès des propriétaires qui ont donné leur accord

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé, à l'unanimité

- **RETIENT le principe de cet achat** au prix de **36 €/m²** auquel s'ajouteront les frais administratifs , de bornage ainsi que les honoraires afférents à cette acquisition
- **S'ENGAGE à reconstruire les clôtures et les haies** des propriétaires

DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 et N° 4

Mme le Maire expose que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice étant insuffisants, elle propose d'effectuer des virements de crédit

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les **décisions modificatives n° 3** (pour la rénovation des vestiaires du terrain de foot) **et n° 4** (pour l'achat de terrain)

ILLUMINATIONS DE NOEL

Les membres de la commission « illumination » exposent au Conseil Municipal

l'état de vétusté des illuminations de Noël qui, pour une grande majorité d'entre elles, ne sont plus en état de fonctionnement et présentent les différentes solutions qui s'offrent à la commune .

Vu le coût important de l'investissement dans le cas de l'achat de nouvelles illuminations,
Vu le coût de la location d'une nacelle pour leur installation,
Vu l'interdiction de faire procéder à la pose par l'employé communal non habilité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de passer un contrat comprenant la location et la pose** d'illuminations de Noël
- Retient le **CONTRAT « option confort »** avec la société *Illuminations services*, pour une durée de 3 années

l'ordre du jour étant épuisé Mme le Maire lève la séance à 21h 45.